



ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/L.363
29 septembre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 28 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PAYS SOUS-DEVELOPPES

Projet de résolution commun : Argentine, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Haïti, Iran, Japon, Laos, Libéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République Dominicaine, Royaume-Uni, Thaïlande, Turquie.

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 1219 (XII) du 14 décembre 1957,

Prenant note des conditions prévues à la section III de la résolution 1219 (XII) de l'Assemblée générale sous réserve desquelles cette dernière examinera à nouveau la portée et les opérations futures du Fonds spécial et prendra les mesures qu'elle estimera utiles,

1. Félicite la Commission préparatoire de la tâche qu'elle a accomplie;
2. Crée un Fonds spécial conformément aux dispositions ci-après :

[Pour le texte de ces dispositions, voir l'annexe de la résolution 692 A (XXVI) adoptée par le Conseil le 31 juillet 1958]
